



## Aux contribuables de la Ville de Scotstown

### AVIS PUBLIC No. 2022-22

Est par les présentes donné par la soussignée QUE :

Lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO – 502-22**

#### **Règlement 502-22 - Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'usage camping en zone RU-6**

Le présent règlement porte le numéro 504-22 et peut être cité sous le titre « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'usage camping en zone RU-6 ».

Donné à Scotstown, ce septième (7<sup>e</sup>) jour du mois de septembre deux mille vingt-deux (2022).

---

Monique Polard  
Directrice générale